

LA NATURE DE L'ENTREPRISE ET LA COMPTABILITÉ :
LA QUESTION DU REVENU D'ENTREPRISE

FORUM DE LA RÉGULATION

Paris, le 10 octobre 2003

Yuri Biondi
Centre Auguste et Léon Walras - ISH
UNIVERSITÉ LYON2
14, avenue Berthelot
F - 69363 Lyon cedex 07

yuri.biondi@free.fr

Centre A. et L. Walras, document de travail n. 270 (mai 2003)
mis à jour le 7 septembre 2003

*Version provisoire. Merci bien de ne pas citer
Commentaires bienvenus*

RÉSUMÉ

ABSTRACT

SOMMAIRE

§1 Introduction

§2 Critique des théories contractualistes de la firme en matière de comptabilité

§3 La contribution comptable à la théorie de la firme : apports théoriques et synthèse raisonnée des conventions comptables

§4 Quelques suggestions à tirer de la contribution comptable

§4.1 Entité et rôle du système comptable

§4.2 Convention comptable du revenu d'entreprise

§4.3 Gouvernance, prise du risque et droits de propriété

§5 En guise de conclusion

Annexe - Quelques aperçus épistémologiques

Le langage comptable entre méthode, outil organisationnel et institution

Éléments de théorie de la mesure comptable

Références bibliographiques

§1 Introduction

Qu'elles soient familiales ou multinationales, toutes les entreprises tiennent une comptabilité même rudimentaire et dressent leur bilan à un moment donné. Ce fait, qui semble d'une évidence panglossienne à tout lecteur curieux et libre, donc potentiellement scientifique, a pourtant du mal à être accepté par des spécialistes en économie, en particulier ceux qui nous intéressent ici, les économistes des organisations. Comme la suite de l'article le montrera, bien que soucieux d'étudier la nature de la firme, ses frontières et son organisation interne, ils n'ont jamais abordé les implications du système comptable dans les détails, ni étudié les apports des théoriciens comptables majeurs tels que Schmalenbach, Zappa ou Littleton.

D'ailleurs, quelques lectures érudites aurait pu suggérer l'intérêt de ce sujet, alors que la comptabilité est liée à la genèse des "institutions économiques du capitalisme" et aux fondements mêmes du calcul économique. Des contributions telles celles de Weber, Sombart et Simmel abordent en effet la question comptable, la genèse de la partie double, sa liaison avec l'esprit du capitalisme. Les frontières disciplinaires de plus en plus étroites ne peuvent pas non plus justifier ce manque. Les économistes majeurs ont fait des bilans et de la comptabilité l'un des domaines d'intérêt théorique et appliqué. Sans remonter ici aux contributions de Say ou de Marx (Chiapello, à *paraître*), L. Walras fait de la comptabilité la base positive de sa théorie de la production, ouvrant la voie aux apports de C. Menger, M. Pantaleoni, J.A. Schumpeter, E. Schneider et J.R. Hicks entre autres. Ce dernier se situe peut-être au tournant du dialogue entre les deux traditions de théorie comptable et de théorie économique pendant le XX^e siècle. D'une part il aborde la question comptable dans le cadre du rapport entre capital et revenu, d'autre part il distingue foncièrement le revenu comptable du revenu économique, et se moque aussi des économistes du passé qui auraient pris la comptabilité trop au sérieux (Hicks 1974).

Quoi qu'il en soit, cet article se propose de renouveler ce dialogue en particulier dans le cadre de la théorie économique de la firme. D'abord, il évoquera la question comptable telle qu'elle est abordée par la tradition contractualiste issue de la contribution de Coase sur la nature de la firme (§2), pour analyser les raisons et les conséquences de cette méconnaissance évoquée. Ensuite, il développera une synthèse raisonnée des

conventions comptables telles qu'elles sont pratiquées à présent, faisant également allusion aux apports de théoriciens comptables majeurs tels que Zappa, Littleton et Schmalenbach (§3). Enfin, cette synthèse permettra de tirer quelques suggestions concernant (§4) : (§4.1) l'entité entreprise ; (§4.2) la *convention comptable de son revenu* ; (§4.3) la prise en compte du rôle des actionnaires dans son activité économique et financière.

§2 Critique des théories contractualistes de la firme en matière de comptabilité

Toutes les approches contractualistes partagent en gros la même vision du monde, en particulier : (a) des hypothèses clés sur les mobiles et les comportements individuels ; (b) l'accent sur la nature négociée et transactionnelle (voire contractuelle) des interactions économiques entre les agents ; (c) l'importance donnée aux incitations et à l'efficacité économique, qu'elles soient ex-ante ou bien ex-post. Les idées de rationalité limitée des agents (liée à l'opportunisme avec ruse du point a) et de spécificité des investissements dans leur relation réciproque font pendant avec l'incomplétude des contrats (liée au point b). Il faut alors rechercher une solution économique efficace par des arrangements appropriés (point c).

Quels que soient les apports novateurs et les suggestions précieuses qu'on peut tirer de ce cadre analytique, la question de la nature économique de la firme y reste néanmoins ouverte. Ce qu'on veut évoquer ici est en particulier l'*entité entreprise* dont on dresse les comptes, une idée d'ailleurs existante dans la théorie et dans le droit comptables, à savoir sa dimension *holiste*¹, comme un tout différent de la simple addition de ses parties:

- Alors que la théorie positive de l'agence la refuse à tout prix, elle finit par personnifier l'entreprise dans l'un des agents impliqués, et, grâce à l'action du nœud d'équilibre, par lui faire payer seul les coûts d'agence qui sont fondamentaux à son approche.
- Bien qu'il souhaite explorer l'interaction entre l'activité économique et son moule juridico-institutionnelle, Hart l'évacue en l'abordant par le biais de notions non-juridiques (Krat-Bazzoli 1998) et économiquement faibles (Hölmstrom 1999, Demsetz 1995) à propos de l'actif et des droits de propriété corrélatifs. Cette

¹ v. aussi note 16.

approche se heurte, sans issue possible, à la nature collective de la propriété des actifs dans le contrat de société, dont le contrôle revient à cette dernière, et à la fragilité évidente d'une telle organisation menacée à chaque instant d'un retrait de ses ressources productives de la part des agents impliqués.

- Williamson, qui a pourtant lancé la notion intégratrice de *hiérarchie*, la relie plutôt aux implications extra-économiques de l'organisation interne (indulgence) et de ses fondements juridiques. Il préfère ainsi se passer de toute spécificité *économique* potentielle par rapport au marché, de peur de retombées holistes et dynamiques embarrassantes.

Alors que le défi original lancé par Coase concernait la nature de la firme, la question liée devrait être celle du *revenu d'entreprise*, de sa spécificité, de son allocation marchande ou non-marchande. Si ses contributions sont novatrices dans la théorie standard étendue (Favereau 1989)², c'est aussi par le rôle qu'en principe elles accordent aux droits de propriété (Coase 1960), alors qu'ils ne sont plus neutres en termes de distribution et qu'ils influencent également l'efficacité de la production : *what do shareholders do ?*

L'impact de la firme sur le processus général de production et de distribution devrait ainsi rester l'une des questions clés. Les notions de coût (qu'il soit de transaction ou non) et d'actif (qu'il soit spécifique ou non) devraient alors être abordées aussi par rapport au processus de création et d'allocation des ressources au sein de l'entreprise, d'où l'intérêt spécifique porté à la dynamique économique interne, dans un prolongement plus ou moins critique de la *boîte à calculs marginaux*³. À ce sujet, la tradition contractualiste fait certes ressortir, notamment chez Williamson (direction interne des ressources) et Hart (quasi-rente spécifique à négocier), une certaine spécificité économique du revenu d'entreprise. Il ne s'agit pourtant que d'une émergence assez vague et toujours bornée par des options marchandes externes contraignantes. L'entreprise ne semble jouer ainsi aucun rôle *actif*, et les conséquences en termes de processus de production et de distribution ne sont pas approfondies.

² De cette nouveauté témoigne en particulier la querelle à distance entre Arrow et Coase. D'ailleurs, à la fois Schumpeter et la tradition économique française depuis Say jusqu'à Walras et Pareto, distinguent carrément l'entrepreneur-producteur des capitalistes-propriétaires.

³ Il s'agit d'une des chimères des nouvelles théories de la firme. En fait, elle ne nous semble pas ni tout-à-fait noire ni tout-à-fait vide. C'est pour cela qu'on la baptisera plutôt *boîte à calculs marginaux*, à savoir la firme conçue comme fonction de production visant la maximisation du profit.

Il n'est donc pas étonnant que ces auteurs ne s'intéressent guère aux implications du système comptable interne ou à la détermination comptable du revenu d'entreprise accomplie périodiquement dans le bilan. Leurs notions ont d'ailleurs du mal à rejoindre la comptabilité d'entreprise, qu'il s'agisse de la spécificité des investissements et de ses coûts "bilatéraux" (Williamson), des coûts d'agence ou bien de la valeur des actifs impliqués dans la dynamique financière (Hart, Jensen-Meckling).

Proche de l'âge respectable de quatre-vingts ans, Coase semble en revanche ouvrir une brèche dans ce panorama assez décourageant. Déjà, dans une série de conférences à l'Université de Yale (Coase 1988, 1991), il revient sur ses articles fondateurs et remet en question certaines pistes empruntées par la tradition contractualiste, notamment la spécificité des actifs et l'opportunisme des agents. Il souligne aussi l'importance méconnue de la gestion (running a business) et des fonctions économiques internes pour appréhender la nature de la firme, d'où l'intérêt majeur qu'il porte au système comptable dans Coase (1990).

L'auteur appelle celle-ci une nouvelle "route vers la Chine" (Coase 1988, 1991, p. 73). Comptabilité et théorie économique de la firme seraient alors liées d'une manière étroite. D'une part, les comptes donnent une certaine représentation de la firme, mettant en évidence une théorie, même implicite, de la firme qui leur est propre; d'autre part, les théories de la firme peuvent proposer des vues à vérifier ou à intégrer dans la comptabilité. Surtout, il nous propose de considérer la distinction entre système comptable et système de prix comme le reflet de la distinction entre firme et marchés :

In this planned society, the firm, costs do not, in the main, arise directly out of the operations of the market but are computed and provided by the accounting system. While outside the firm prices and therefore costs are explicit (because of the demands of others for resources) and are determined by the operations of the market, within the firm there are explicit costs *for exactly the same reason* but they are provided by the accounting system. This internal system takes the place of the pricing system of the market. (Coase, 1990, p. 11, italique ajouté).

Certes, d'un point de vue théorique, l'économiste de Chicago ne veut pas renoncer à la réversibilité entre firme et marchés qu'il défend⁴. Le croisement entre la *boîte à calculs marginaux*, le système comptable interne et les contributions des théoriciens comptables

⁴ "The entrepreneur has to carry out his function at less cost, taking into account the fact that he may get factors of production at a lower price than the market transactions he supersedes, because it is *always* possible to *revert* to the open market if he fails to do this" (Coase 1937, p. 243, italique ajouté).

n'est pas approfondi. L'existence de théories européennes de la firme *et* de la comptabilité lui semble d'ailleurs étrangère. Le rôle que peut jouer la comptabilité financière dans cette démarche, notamment en matière de revenu d'entreprise, n'est pas considéré. Alors que Coase évoque l'importance de la comptabilité dans la connaissance de la firme et exige la construction d'une passerelle entre les deux domaines, la route reste encore largement inachevée.

La comptabilité et d'autres fonctions économiques internes peuvent-elles aider à appréhender la nature économique de l'entreprise ? H. Simon, quant à lui, montre qu'il faut d'abord un changement radical de point de vue. C'est avant tout une "entreprise robuste" (robust firm) la clé de voûte de la plupart des activités économiques, des transactions et des échanges⁵ :

It occurred to me also that any creature floating down to our Earth from Mars would perceive the developed regions to be covered mostly by firms, these firms connected by a network of communications and transactions that we know as markets. But the firms would be much more salient than the markets, sometimes growing, sometimes shrinking, sometimes dividing or even swallowing one another. Surely they would appear to be the active elements in the scene. How curious, in the light of this predominance of firms, that in economics we describe the firms as small skeletal structures embedded in the network of markets, rather than describing markets as threads that link robust firms. (Simon, 1997, p. 35)⁶.

À partir de cette notion d'entité entreprise, Simon revient aussi sur le processus de production dans ses interactions avec le marché des produits. C'est alors la notion de système, avec son élément clé (les effets de retour, *feedback*) à devenir le contre-pied du mécanisme d'équilibre de marque néoclassique :

The common and understandable practice of pricing by *marking up* costs assures liquidity, at least in the short run, if only there is at least a modest base of fixed costs⁷. The *adjustment of production rates* to sales holds price margins within a moderate range without excessive absorption of cash by inventories. *All of this has little or nothing to do with the usual theorems of optimal pricing and production rates*. A simple *feedback* of price, inventory and sales information adjusts production and prices and maintains a *tolerable steady state* over

⁵ F. Perroux insiste également sur les "unités actives", l'entreprise comme institution et la nature de son revenu spécifique.

⁶ cf. aussi Simon (1991), p. 27.

⁷ Notons ici que Simon fait les deux hypothèses suivantes: (a) les coûts fixes sont entièrement "sunk", à savoir déjà dépensés; (b) la production est accomplie au-dessous du degré maximal d'utilisation de ces immobilisations.

considerable intervals of time without any close calculation of margins or optima. (Simon, 1997, p. 37, italics added).

Simon s'éloigne ainsi à la fois de la maximisation du profit et de l'image d'équilibre statique instantané censé au cœur de la *boîte à calculs*. Il se rapproche plutôt de l'image stationnaire du circuit économique, en lui donnant une connotation dynamique originale. L'entité entreprise y devient plus un *système* d'interrelations quali-quantitatives situé dans l'espace et le temps qu'un nœud d'équilibre simultané et homogène. Empruntant cette piste, la contribution du *système comptable* pourrait alors constituer le passage suivant⁸.

§3 La contribution comptable à la théorie de la firme : apports théoriques et synthèse raisonnée des conventions comptables

Bien qu'elles soient méconnues, voire franchement oubliées, cette liaison entre comptabilité et théorie économique de la firme est au fondement des théories dynamiques de l'entreprise et de la comptabilité développées notamment par Schmalenbach (en Allemagne) et Zappa (en Italie) dès le début du XX^e siècle⁹, c'est à dire à l'époque où les économistes majeurs s'intéressaient encore aux implications socio-économiques du système comptable. D'ailleurs, ces développements ne sont pas sans rapport avec les changements dans les modes de relations entre banque et industrie et dans les systèmes de financement.

D'après ces auteurs, la finalité du système comptable est de représenter et de "rendre compte" de la dynamique économique des *entités* entreprises, synthétisée dans la détermination structurée de leur résultat périodique. Alors que les échanges constituent le point de repère externe de l'activité économique d'entreprise, ils fournissent aussi le point de départ de la comptabilité. Contrairement aux approches *statiques*, néanmoins, la clé de voûte de ces théories *dynamiques* est la permanence de l'entreprise (non sa liquidation). Leur méthode s'appuie alors sur la succession interne des flux en entrée et en sortie et leur imputation (*Zurechnung*) en fonction de l'usage productif et de la période concernée, non sur la fluctuation des valeurs des ressources considérées sur des marchés externes, qu'ils soient des facteurs ou des produits. Le processus économique et

⁸ vois aussi notre note 16.

⁹ cf. Ziegler (1980) ; Kruk-Potthoff-Sieben (1984) ; Schneider (1992) ; Canziani-Rondo Brovotto (1992) ; Klee (1992) ; Potthoff-Sieben (1994) ; Canziani (1994) ; Zan (1994) ; Zambon (1996) ; Richard (1996 e 2000).

financier spécifique de l'entreprise mérite ainsi une reconnaissance logique et théorique explicite. Son *activité* économique se manifeste alors dans les enjeux de coûts communs, d'immobilisations durables ou irréversibles, de regroupements d'entreprises et de divisions internes.

Surtout Zappa en développe pleinement les retombées sur le débat de théorie économique de son époque (d'ailleurs la même que l'article fondateur de Coase), souvent en contre-pied des approches marginalistes¹⁰. Il approfondit les notions de revenu d'entreprise et de capital corrélatif, de coût, de prix, de valeur comptable, jusqu'à développer une théorie originale du processus de production et de distribution. Il définit l'entreprise à partir de la coordination économique et financière qui, dans ses différentes déclinaisons, est censée être au cœur de toutes entités socio-économiques (entreprises, ménages, instituts publics). Son analyse est centrée sur la notion de "*azienda*", dont il offre deux définitions qu'il considère complémentaires :

<p>Une coordination économique en acte, où chaque élément, c'est-à-dire chaque phénomène économique, trouve sa propre raison d'être, en liaison avec les autres éléments et avec le complexe lui-même. (Zappa, <i>Reddito</i> 1920-1937, §4, p.13).</p>	<p>Une institution économique (<i>istituto economico</i>) destinée à perdurer, qui, pour la satisfaction des besoins humains, ordonne et accomplit en coordination continue la production, la provision et la consommation de la richesse. (Zappa, 1954, p. 1257).</p>
---	--

Le point de vue choisi par ces auteurs est l'entreprise et ses interactions internes et externes. Ils en explorent les processus économique, financier, organisationnel et institutionnel d'un point de vue théorique et appliqué. Ils suggèrent en particulier d'intégrer la comptabilité comme représentation de la coordination économique engendrée par l'entité entreprise. Il s'agit aussi, nous semble-t-il, d'une manière originale de justifier la *nature économique de la firme* par rapport aux marchés, en particulier son dépassement (supersession) du système des prix dans l'allocation des ressources¹¹. Dans ce cadre, la comptabilité fait partie à juste titre soit des outils organisationnels permettant "la coordination et (...) la mise en compatibilité des comportements individuels", soit de "l'ensemble des règles, conventions et systèmes de sanctions historiquement constitués qui fondent les modes de relations entre agents" (Coriat et Weinstein, 1995, p. 42).

¹⁰ On y reconnaît l'apport de la piste dynamique proposée par Pantaleoni en dialectique avec Pareto et l'influence des institutionnalistes américains, en particulier Veblen et Commons. Plus en général, cf. Canziani (1994) ; Zan (1994) ; Biondi (2002).

Dans ce contexte, les trois "principes comptables" suivants constituent une synthèse raisonnée des conventions comptables¹² telles qu'on les pratique à présent, à savoir : (A) l'existence d'une entité comptable indépendante, (B) un critère spécifique d'imputation des coûts (et aussi des revenus des produits corrélatifs), enfin (C) un critère spécifique d'évaluation des actifs et des activités accomplies. Leurs implications majeures méritent aussi d'être soulignées. En particulier :

- (A) Le principe de l'entité (entity) considère l'entreprise dont on dresse la comptabilité comme une entité autonome de ses parties constitutives. Son activité économique s'exerce d'une manière distincte des personnes qui l'animent, la financent ou y travaillent, qu'il s'agisse des propriétaires, d'autres tiers financiers, des dirigeants, des employés. L'attention de la comptabilité est portée sur cette entité, ayant aussi des finalités spécifiques (i.e. le maintien du capital investi), et non sur l'une des ces parties, tels les actionnaires. Ce sont les transactions et les activités économiques de l'entité qui sont comptabilisées, non la variation de la richesse de ses propriétaires.
- (B) Le principe de l'imputation comptable (matching) fait que le temps en comptabilité¹³ est découpé en périodes. Il conduit en outre à rattacher à chaque exercice les revenus des produits et les charges y afférant et ceux-là seulement. Bien que cette convention soit partiellement arbitraire, elle permet toutefois une prise en compte spécifique de la durée économique engendrée par le processus économique au sein de l'entité entreprise sur un horizon incertain, donc de l'*interdépendance* des périodes concernées. En particulier, elle distingue deux types de coûts (ou plus précisément de charges) : les coûts des produits et les coûts de période. Par cette idée de *durée*, en outre, l'imputation comptable se décale de la boîte à calculs marginaux, où la relation entre coût et prix est censée instantanée et seuls les coûts imputés aux produits corrélatifs importent.
- (C) Le principe d'évaluation comptable au coût (historical, invested cost) revient également moins à une convention arbitraire ou prudentielle qu'à une prise en

¹¹ v. aussi notre annexe sur la théorie de la mesure comptable.

¹² Une justification d'ordre général de la liaison entre "comptabilité et conventions" est fournie par Amblard (2002). L'idée revient explicitement déjà à Bornemann (1943). Voir aussi notre bref annexe épistémologique.

¹³ Par analogie à l'expression "temps économique" (à savoir, la prise en compte du temps dans les approches économiques), on pourrait retenir l'expression "temps comptable".

compte spécifique du processus économique et financier au sein de l'entreprise. Il engendre une distinction majeure entre les valeurs comptables impliquées dans la dynamique économique interne et temporelle (valeurs d'usage, *use value* chez Littleton), exprimées surtout par les régularisations, les provisions et les amortissements, et celles relatives aux transactions marchandes externes.

Remarquons toutefois que l'interprétation de ces principes ne se fait pas sans controverses chez les comptables, un état de querelle qui n'est pas sans rapport avec leur décalage, quelquefois évoqué mais rarement approfondi, avec d'autres points de vue de théorie ou de politique économiques. Nous n'entrons pas ici dans une analyse critique de ces débats¹⁴. En revanche, nous allons en tirer une image raisonnée de la firme, c'est à dire la représentation de l'entreprise qu'on peut considérer à la base du système de comptabilité financière *tel qu'il est*¹⁵ couramment utilisé. Les suggestions théoriques et appliquées de cette contribution comptable méritent ainsi d'être explorées plus en détail.

§4 Quelques suggestions à tirer de la contribution comptable

§4.1 Entité et rôle du système comptable

En dépit des efforts de la tradition contractualiste, le point de vue de la comptabilité s'intègre mal avec l'individualisme méthodologique, étant donné que, dès le début, il vise le complexe économique qu'est l'entreprise dont on dresse les comptes. Ce n'est donc pas un hasard si plusieurs théoriciens comptables évoquent la notion de système, qui n'est pas sans rapport avec l'esprit de l'holisme *méthodologique*¹⁶, chez Zappa, Littleton, Anthony, Boussard entre autres. L'entité entreprise est alors considérée comme un système, à savoir un ensemble unitaire, organisé et dynamique d'éléments

¹⁴ Le cas échéant, le point de vue de théorie comptable retenu est celui d'une approche dynamique s'appuyant sur l'entité entreprise, dont certains auteurs majeurs sont évoqués par la suite. Voir aussi notre bref annexe épistémologique.

¹⁵ Expression empruntée à Shubik (1993) et à Anthony (1983), *Tell it like it was*.

¹⁶ Seule la notion de système ne serait pas forcément holiste, étant donné que les interactions peuvent être considérées comme strictement spontanées. La comptabilité tient néanmoins à souligner son attention spécifique au système lui-même, et à son autonomie par rapport aux parties constitutives, et établit aussi l'existence de finalités propres au système (notamment le maintien du capital). À notre avis, un certain holisme *méthodologique* y est alors concerné, qui n'a toutefois aucun lien direct avec une vision holiste de la société ou de l'économie.

Remarquons en outre que Zappa oppose la notion de système à la notion d'équilibre, contrairement aux approches homéostatiques. Du point de vue économique-comptable, alors, le système serait *dynamique*, tandis que l'équilibre resterait plutôt instantané ou bien *stationnaire*.

constitutifs et de leurs interactions entre eux et avec l'environnement externe. Ce principe a plusieurs implications majeures dans notre contexte :

- cette entité acquiert son autonomie par rapport à ses parties constitutives, notamment les propriétaires-actionnaires ;
- néanmoins, elle ne doit pas être "personnifiée" comme l'un des agents impliqués ;
- aucune finalité de maximisation des dividendes n'est demandée, ni aucun rapport privilégié avec les actionnaires (propriétaires) en termes de finalité et de contrôle.

Le *language* comptable ne demande donc pas d'assumer un contexte institutionnel spécifique tel que la firme capitaliste usuelle. Comme le dit Ijiri (1975) :

accounting is a system designed to facilitate the smooth functioning of accountability relationships among interested parties [...] in contrast to the widespread idea that accounting is a system for providing information useful for economic decisions. [...] the latter [...] focuses only upon the relationship between the accountant and the decision maker and does not deal with the important relationship between the decision maker and the entity whose activities are being reported.

(Ijiri, 1975, p. ix).

La comptabilité est un système conçu plutôt pour faciliter un déroulement régulier de "comptes rendus" (*accountability*) parmi les parties intéressées [...], que pour donner de l'information pertinente pour les décisions économiques. [...] Ce dernier point de vue est centré seulement sur la relation du comptable avec le décideur, et néglige ainsi la relation importante du décideur avec l'entité dont on dresse les comptes.

§4.2 Convention comptable du revenu d'entreprise

La notion d'actif constitue un bon point de départ pour exprimer l'originalité de la perspective comptable qu'on appelle dynamique. L'image économique usuelle dépend d'une sorte de vice "walrasien" : la sortie monétaire n'étant pas directement un "coût" (i.e., salaires)¹⁷, elle sera alors un actif, à savoir une simple notation dont la valeur découle directement de l'actualisation des flux de trésorerie futurs qu'on en retire, à l'instar des calculs actuariels. D'un point de vue comptable, néanmoins, toute séparation *logique* entre coût-actif et bénéfice-recette serait ainsi négligée. Il devient alors difficile de prendre en compte des pertes. À l'évidence, pourquoi investir sans retour ? Toute

¹⁷ Un comptable dirait mieux une dépense, ou bien une sortie monétaire imputée directement en charge.

dépense activée *devrait* alors impliquer des recettes (revenus). Cependant, le font-elles *effectivement* ? C'est pourquoi on dresse le bilan périodique¹⁸.

C'est aussi pour cela que la *capitalisation* comptable diffère foncièrement de l'*actualisation* économique. Dans ce contexte, la vue financière de la performance (dont la capitalisation boursière serait une évaluation fiable) se décale de la vue comptable, fondée sur la procédure définissant l'actif immatériel et les règles de capitalisation des dépenses corrélatives¹⁹. La valeur financière s'appuie sur l'actualisation des flux de trésorerie dans une évaluation *ponctuelle* ex ante, visant à construire une valeur unique. La détermination comptable du résultat, en revanche, s'appuie sur le processus économique d'entreprise accompli *dans une période* donnée, visant à donner une synthèse structurée. Les mesures comptables de performance sont alors fondées sur le retour des coûts investis, tandis que celles financières peuvent être interprétées comme des *moyennes* de la série temporelle des flux de trésorerie en question. C'est ainsi que la vue financière devient une évaluation aujourd'hui du potentiel de l'entreprise, la vue comptable plutôt une évaluation de la performance actuelle, sinon accomplie. Comme l'expliquait May déjà en 1936 :

By the hypothesis and, in fact, what the investor or speculator is interested in is the value of the business as a whole, and that is dependent mainly on what it will produce [and sell] in the future and is not determinable by any purely accounting process. Not only so, but if the accountant were to assume the task of valuing the business as a whole, he would have met the assumed need, and it would be entirely supererogatory for him to attempt to allocate that value as between the different assets of the business. (May, 1936, p. 19).

La perspective comptable doit être préférée surtout en matière de détermination du revenu distribuable aux actionnaires²⁰, dont la fiabilité et la vérifiabilité sont les clés de voûte. D'ailleurs, ce décalage entre les deux vues n'implique nullement la futilité de l'information comptable. Au contraire, comme le montre l'analyse de Frydman (1982) sur l'efficacité des marchés²¹, des conventions institutionnalisées telles que la

¹⁸ au sens large de l'ensemble des états financiers.

¹⁹ D'un point de vue technique, elle demande d'*activer* toute dépense (sortie monétaire acquérant une ressource) dont l'usage productif demeure utile au-delà de la période concernée, et de *amortir* pendant toute sa durée de vie utile prévue. Aucune anticipation des recettes futures n'est demandée dans ce calcul.

²⁰ Le résultat comptable étant déjà, depuis longtemps, la borne supérieure à la distribution de dividendes. cf. aussi Littleton (1937).

²¹ Cet auteur défend, quant à lui, une approche *avertie* mais encore fondée sur la rationalité individuelle de marque néoclassique (*ibidem*, p. 653b-654a). cf. aussi Shubik (1993) éd.

comptabilité peuvent constituer un point de repère important et complémentaire pour les investisseurs :

in addition to information contained in market prices, social norms (in particular business practices) imposing some restrictions and coherence on the individual decisions and information generated by institutions external to the market may play important roles in understanding decentralized market processes. (Frydman, 1982, p. 664b).

Il s'agit au fond de la question de l'origine et de la formation du revenu d'entreprise. Le parcours amenant les capitaux investis dans les actifs-ressources (matériels ou immatériels) vers la création de valeur demeure en effet plus complexe que ce qu'on aurait pu soupçonner avant enquête. Lorsqu'on met ces lunettes comptables, les seuls actifs, qu'ils soient matériels ou immatériels, ne peuvent pas être considérés comme la source directe et exclusive du revenu d'entreprise²². Pour se réaliser, la performance d'entreprise nécessite déjà de passer par les ventes, donc par le jugement implicite des clients dont les produits (matériels ou immatériels) satisfont les besoins, dans un processus économique sur un horizon incertain marqué par une durée cruciale. Avant de satisfaire ces besoins, en outre, les capitaux en question sont intégrés dans l'*activité* économique de l'entité entreprise dans son ensemble et deviennent ainsi complémentaires et interdépendants avec d'autres ressources de *qualité* différente. La perspective comptable intègre alors aisément les enjeux de coûts communs et de immobilisations irréversibles, c'est à dire les implications majeures de l'idée de *processus* économique. C'est surtout pour cela qu'elle développe d'une manière originale la distinction logique entre firme et marchés de référence, qu'ils soient des facteurs ou des produits.

Si l'on en tire d'autres conséquences théoriques, ses principes d'imputation et d'évaluation éloignent la convention comptable du revenu d'entreprise de l'*épuiement du produit* devenu usuel dans la théorie économique par le biais de l'équilibre partiel ou général. La notion économique qui pourrait s'y appliquer ne s'apparente donc pas à la simple rémunération de facteurs ou d'agents distincts tels qu'ils sont impliqués dans la

²² Contrairement aux économistes classiques, qui considéraient aisément cette source dans le capital investi.

production. Au moins d'un point de vue théorique²³, elle demande une notion spécifique du revenu de l'entreprise dans son ensemble (complexe économique). La convention comptable s'apparente plutôt au revenu économique de l'entreprise dans son moule socio-institutionnel tel que le définit Perroux dans l'entre-deux-guerres : il devient "un ensemble organique d'une institution organique: l'entreprise" (Perroux, 1935, p. 35) elle-même.

Alors que ce point de vue décale la représentation comptable du simple référentiel de la valeur boursière et de l'actualisation, le rapport entre les investisseurs et l'entité entreprise doit être interrogé. Comme le disent Shleifer et Vishny (1997, p. 737)

corporate governance deals with the ways in which suppliers of finance to corporations assure themselves of getting a return on their investment.

La perspective économico-comptable telle qu'on vient de l'évoquer pourrait alors suggérer sa propre solution pour protéger leurs droits spécifiques.

§4.3 Gouvernance, prise du risque et droits de propriété

Comme le soulignent plusieurs commentateurs, la séparation entre contrôle et propriété crée une impasse logique à la tradition contractualiste. Les arguments clés des partages du risque et du revenu y sont évoqués, mais ces approches ne semblent pas arriver à bâtir des constructions cohérentes. En bref :

- Défendant à tout prix la régulation marchande spontanée, la théorie positive de l'agence renouève l'association ancienne entre prise de risque et "droits du propriétaire". Il s'agirait en particulier des enjeux de la spécialisation et des incitations *ex ante* intégrées dans les prix et les contrats. Dans le premier cas, elle n'explique pas pourquoi ce ne serait pas à la firme elle-même (en tant que complexe économique) et à sa gestion d'acquérir la meilleure spécialisation dans la réduction active de ces risques spécifiques, étant donné aussi la capacité des investisseurs d'anticiper et de se protéger à l'extérieur de l'entreprise, à travers leur gestion de portefeuille. Dans l'autre cas, elle ne justifie pas davantage pourquoi la concurrence ne va pas résoudre spontanément la question, alors que le nœud

²³ Cela n'empêche pas que des rémunérations justes et efficaces soient négociées plus ou moins individuellement et payées dans un temps et dans un espace situés. Du point de vue théorique, il s'agira en tout cas de partage d'un revenu spécifique de nature holiste.

d'équilibre que serait la firme tend à restreindre, voire à effacer, toutes les caractéristiques clés de la relation d'agence, y compris l'impact des coûts corrélatifs.

- Comme on l'a vu auparavant, la théorie des droits de propriété s'applique à mieux justifier ces droits d'une manière qu'on dirait plus institutionnelle, au prix d'appliquer des notions non-juridiques (Kirat-Bazzoli 1998) et économiquement faibles (Hölstrom 1999, Demsetz 1995) à propos de l'actif et des droits de propriété corrélatifs. Elle se heurte ainsi à l'impossibilité d'évaluer d'une manière fiable ces droits qu'elle évoque (Scott 1979).
- La théorie des coûts de transaction élabore un modèle plus sophistiqué, dont la véritable originalité repose sur la combinaison d'hypothèses individualistes et d'une approche inter-individuelle, transactionnelle. Elle évoque alors la faillite du marché financier (*capital market failure*) provoquée par la spécificité des actifs, d'où la menace de *hold-up* et le besoin d'une protection ultérieure (de nature institutionnelle) : la hiérarchie. Toutes les conséquences de ce point ne sont pourtant pas développées (on l'a vu auparavant). Elle ne justifie pas non plus la liaison entre menace de *hold-up* et droit à *tous* les bénéfices *résiduels* de la part des propriétaires.

Dans ce contexte, le rôle joué par le système comptable n'est pas sans rapport avec l'opposition, devenue usuelle en gouvernance d'entreprise, entre les approches donnant la priorité aux actionnaires et aux marchés financiers (*shareholders theory*) et celles fondées plutôt sur le partenariat et l'idée d'une entité entreprise (*stakeholders theory*)²⁴. D'ailleurs, une distinction analogue existe aussi dans la doctrine comptable américaine, entre *proprietary theory* et *entity theory* (Zambon 1996b). La théorie dynamique du système comptable peut alors se rapprocher de cette dernière. La prise du risque d'entreprise, aussi bien que sa réduction active, devient ainsi l'une des enjeux de l'entité entreprise elle-même et de sa gestion (*management*), comme le disait déjà Littleton (et Perroux) dans l'entre-deux-guerres. D'ailleurs, des approches récentes telles que Baker-Gibbons-Murphy insistent sur la fonction clé du *management* pour justifier la nature économique de la firme.

²⁴ cf. Rebérioux (2002), Rubinstein (2002) et les références qui y sont citées. cf. Rubinstein-Weinstein (2002) pour un approfondissement ultérieur et nuancé de ces deux courants.

[...] when uncertainty is introduced the primary problem becomes one of deciding what to do and how to go about doing it - the problem becomes one of management; it becomes necessary to forecast consumer wants and to control the technic of production. (Littleton, 1928, p. 283).

Les abus du langage de certains économistes et les affirmations intéressées des hommes d'affaires pourraient le faire croire; mais, en réalité, le risque n'est qu'une *alternative*. Se résout-elle favorablement, c'est-à-dire selon les prévisions? On peut, *brevitatis causa*, dire que le risque est productif; ce qui l'est vraiment, c'est le fait que la demande ait été prévue. (Perroux, 1926, p. 154).

À la question posée auparavant “Qu'est-ce qu'ils font faire les actionnaires ?”, la comptabilité peut alors répondre à la suite de Schumpeter (1912, 1926), ce dernier prenant en compte explicitement les enjeux comptables de sa perspective théorique :

Nous appellerons donc capital la somme de tous les postes passifs [du bilan]. La pratique de la comptabilité elle-même nous y conduit et nous apprend que son concept de capital est trop restreint, et qu'elle distingue le capital de sommes [reçues à titre de crédit] qui, par leur rôle ou leur nature, sont identiques à lui : elle le fait pour des raisons pratiques, pour discerner les différentes fractions de la somme totale investie dans l'entreprise, et ce, d'après des points de vue qui, en pratique, sont essentiels pour juger de la situation d'un entrepreneur, mais qui sont accessoires au point de vue des principes [théoriques] ici au premier plan. [...]

La réalité incite donc à grouper en une seule et même conception toutes ces sommes d'argent fournies [passives]. Toutes, du point de vue de l'entreprise, sont du capital. *Il est donc indiqué d'envisager tous les agents économiques, qui contribuent par l'apport de leur capital à une entreprise, comme les créanciers de cette entreprise au sens économique du mot.* (Schumpeter, 1912, 1935, p. 407-408; éd. 1999, pp. 183-184, italique ajouté).

Les actionnaires participent donc à l'entité entreprise à titre de sources de financement, d'une manière au fond analogue aux autres dettes de financement. Dans cette perspective, la protection des *droits aux bénéfices* conférés aux actionnaires propriétaires revient alors à la procédure comptable d'*equity interest* (Anthony 1983), à savoir à la détermination d'un intérêt calculatoire sur les fonds effectivement conférés à l'entreprise. Elle permettra en particulier d'en dégager les acquis et de mieux distinguer, au moins d'un point de vue concret²⁵, la part du résultat d'entreprise qui revient aux propriétaires de la part qu'on peut considérer liée à l'entité dans son ensemble, qui

²⁵ d'un point de vue théorique, on l'a vu auparavant, le revenu d'entreprise acquiert une nature autonome, dynamique et unitaire. Quelques développements en Biondi (2002), chap. XIV-XV.

pourra être distribuée autrement que sous forme de dividendes. Certes, la méthode d'Anthony ne s'applique pas à concevoir le coût implicite du capital actionnarial investi dans l'entreprise. Dans le contexte évoqué, néanmoins, il ne s'agit pas d'une question majeure. Plusieurs méthodes pourront être discutées, pourvu que le modèle comptable conserve la distinction logique entre firme et marchés de référence, qu'ils soient monétaires, financiers, boursiers, des facteurs ou des produits.

§5 En guise de conclusion

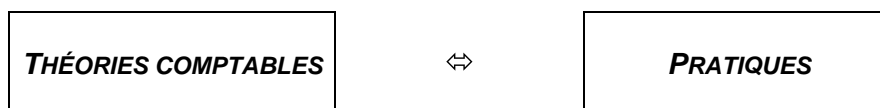
Aussi bien le défi comptable lancé par Coase (1990) que le séjour martien suggéré par Simon (1997) invitent à considérer de près les activités menées par les entreprises dans la conduite des affaires, d'où l'intérêt porté sur la fonction économique spécifique que peut jouer la comptabilité d'entreprise. Or, en dépit de son évidence, de sa diffusion et de son importance pratique, cette intégration entre théorie économique de la firme et comptabilité reste encore largement inachevée. Lorsque les approches contractualistes évoquent les enjeux du système comptable, ils semblent surtout se méfier de ses implications majeures, de peur de retombés holistes et dynamiques embarrassantes.

En revanche, si l'on renouvelle la piste empruntée par la vieille théorie européenne de l'entreprise, fondée sur une vue dynamique de la comptabilité, le système comptable devient fondateur de la spécificité économique de la firme par rapport aux marchés, en particulier de son dépassement (supersession) du système des prix dans le processus de création et l'allocation des ressources. L'entreprise dont la comptabilité dresse les comptes mérite ainsi une reconnaissance explicite, comme une entité autonome de ses parties constitutives. Son activité économique s'exerce d'une manière distincte des agents qui l'animent, la financent ou y travaillent, qu'il s'agisse de propriétaires, d'autres tiers financiers, des dirigeants, des employés. La comptabilité n'est alors pas seulement un outil transactionnel, mais aussi une institution censée d'une part donner une vue chiffrée d'ensemble de l'activité de l'entreprise, en particulier dans la détermination de son revenu périodique, d'autre part nous aider ainsi à penser son activité économique et financière durable, située et finalisée.

Annexe - Quelques aperçus épistémologiques

Le langage comptable entre méthode, outil organisationnel et institution

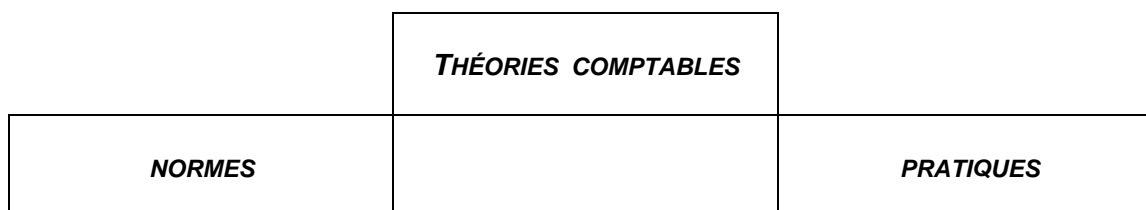
À l'heure actuelle, les principes et les conventions comptables sont souvent abordés dans l'optique de politiques de bilan spécifiques, par exemple à propos du lissage du résultat ou de la régulation des comportements des dirigeants à travers les réactions des marchés financiers, toujours dans un rapport duale entre les théories et les pratiques comptables.



Nous avons emprunté une voie différente. Il ne nous semble pas souhaitable de concevoir un *langage* de référence en vue de finalités limitées et contingentes. Représentation comptable et politiques gestionnaires relèvent ainsi de deux ordres différents (Boussard 1997). La tâche majeure du système comptable tel que nous l'avons encadré se relie plutôt :

- à la question méthodologique des différentes manières de représenter et d'évaluer les ressources dans la comptabilité ;
- au référentiel institutionnel sous-jacent pour la régulation et la gouvernance d'entreprise.

Il s'agit alors de concevoir un modèle de l'entité entreprise, à savoir un système des relations essentielles entre ses éléments constitutifs et les partenaires qui y sont engagés. L'accent est mis en particulier sur le processus économique et financier censé être au cœur de l'activité d'entreprise dans son ensemble.



C'est dans cette perspective que la recherche théorique en comptabilité constitue un troisième pilier entre les normes et les pratiques. Elle ne perd pas son intérêt si quelque norme semble s'en éloigner, elle ne se réduit pas à évaluer les pratiques existantes. Elle se consacre d'abord à interpréter le système comptable existant *tel qu'il est*, avant tout effort normatif, à mettre en exergue ses enjeux logiques et heuristiques, à approfondir son évolution. Elle permet en outre une vue complémentaire sur les normes à partir d'une analyse des pratiques et de leurs exigences, d'en montrer faiblesses et référentiels plus ou moins implicites ou paradoxaux, enfin de suggérer améliorations et réformes souhaitables à partir des principes et des finalités retenus.

Dans ce contexte, on peut situer les différentes théories comptables à travers deux couples antagonistes :

- l'une méthodologique, référentiel comptable fondé sur le marché (statique) plutôt que sur le processus économique interne (dynamique) ;
- l'autre institutionnelle (Zambon 1996b), opposant la *proprietary theory* (centrée sur les propriétaires) à la *entity theory* (centrée sur l'entité).

		Perspective institutionnelle (régulation, gouvernance d'entreprise)	
		<i>propriété (shareholders)</i>	<i>entité (stakeholders)</i>
		méthode comptable	
comptabilité à coût historique (accruals)	<i>dynamique process-based flux method</i>	(I)	(II) Littleton; Zappa; Schmalenbach; Anthony; Ijiri
comptabilité aux valeurs courantes (fair value)	<i>statique market-based stock method*</i>	(III) Sprague; Hatfield; Baxter	(IV) Paton

L'approche retenue ici associe alors la méthode dynamique à la perspective centrée sur l'entité-entreprise (II groupe). La notion de convention comptable du revenu d'entreprise y émerge assez aisément, compte tenu déjà de l'existence d'une finalité propre au système comptable de l'entité, à savoir le maintien du capital investi (dont plusieurs modalités existent). D'un point de vue théorique, en outre, la notion comptable est bien une convention au sens propre qu'elle constitue un point de repère partagée pour les agents impliqués, et qu'elle n'est pas neutre par rapport aux mobiles et aux comportements corrélatifs.

Accounting measurement which measures the economic performance of an entity is, therefore, not only a passive representation of real world phenomena, but is also an active agent affecting the real world through its influence upon the decision maker. Thus we have a situation where two worlds, the real world and the informational world, mutually interact. One is not merely a shadow of the other. The importance of accounting in business should be analyzed within this dual framework. (Ijiri, 1975, p. 188).

* Nous nous passons ici du décalage entre méthode fondée sur les fonds (*stock method*, dit aussi *Assets-Liabilities approach*) ou sur le référentiel marchand. On l'évoquera dans la suite, le "fair value" constitue de nos jours une alliance entre ces deux points de vue.

Sur la préférence de Paton pour ces dernières méthodes, cf. Paton (1980) et Anthony (1983).

À ce moment, les enjeux de l'imputation et l'évaluation comptables permettent d'appréhender le processus de production et de distribution centré sur l'entité entreprise d'une manière originale.

Éléments de théorie de la mesure comptable

Au moins en ce qui concerne la *théorie de la mesure*, l'idéal de la *boite à calculs marginaux* semble toujours une relation entre coût, quantité produite et prix censée instantanée et univoquement définie, où seuls les coûts imputés aux produits corrélatifs importent²⁶. Si l'on accepte une représentation heuristique en termes de chaîne logique abstraite²⁷, il s'agit de la relation suivante :

coûts (sacrifice monétaire) → produit (quantité) → prix-revenu (bénéfice monétaire)

Toute situation réelle est néanmoins plus complexe. Concernée par exemple par le cas de produits multiples, elle demande une configuration de production stable et unique, permettant de conserver un lien logique clair entre dépenses et produits *singuliers*. Elle demande ainsi la séparabilité, l'univocité et la stabilité de la chaîne logique sous-jacente.

Toutefois, comme le montre Ijiri (1967, p. 58-64), déjà des chaînes fort simples, impliquant par exemple des sous-produits conjoints, empêchent toute imputation simple des revenus finals sur les coûts initiaux (relation 2.17) :

coûts (sacrifice monétaire) →

sous-produit A
?
sous-produit B

 → produit → prix-revenu (bénéfice monétaire)

En outre, Ijiri (1975, p. 183-186) montre que toute fonction de production *non séparable* oblige à avoir recours à quelques informations à la fois supplémentaires et en dehors de la chaîne logique elle-même, telles que les valeurs marchandes courantes, en dépit de la séparabilité de la fonction dérivée totale (total derivative).

Enfin, Ijiri met en question la tenue logique de l'imputation fondée sur l'analyse marginale qu'il adopte

However, there is no logical reason why the sacrifice value should be allocated in proportion to the benefit values since the sacrifice value and the benefit value represent two different aspects of the goods (Ijiri, 1967, p. 59).

En conclusion, alors que l'imputation fondée sur les calculs marginaux perd ainsi la force percutante de l'*one best way*, d'autres formes d'imputation sont tout-à-fait possibles, dont la méthode pratiquée en comptabilité financière qui, quant à elle, n'a pas

²⁶ D'où l'intérêt de Walras, par exemple, pour la notion de *prix de revient* comme résultant des coûts en termes d'une unité de produit.

²⁷ En termes de philosophie de la science, il ne s'agit pas forcément d'un lien causal ni d'un processus, au moins dans ces théorisations. Pourtant, Ijiri parle d'un lien causal (causal network).

recours aux hypothèses de séparabilité, stabilité et d'univocité. Cette dernière est en particulier :

- (A) agrégée plutôt qu'individualiste ;
- (B) s'appuyant sur les coûts historiques plutôt que sur les valeurs marchandes courantes;
- (C) appliquant des régulations discrétionnaires (accruals) plutôt que déterministes et optimisantes.

Ce décalage entre théorie néoclassique et comptabilité se justifie dans un contexte déjà fort simplifié par : (a) l'absence du temps, à savoir un cadre de relations simultanées ; (b) la simultanéité des flux monétaires et des flux matériels (achats, stockage, consommation et production, vente). Alors que l'imputation vise à intégrer le passage du temps et les enjeux du processus économique et monétaire, la voie comptable offre des repères originales, liées plus ou moins consciemment au passage logique et théorique entre statique et dynamique.

Références bibliographiques

- AMBLARD Marc (2002), *Comptabilité et conventions*, L'Harmattan, Paris 2002.
- ANTHONY N. Robert (1983), *Tell it like it was : a conceptual framework for financial accounting*, Richard D. Irwin Inc., USA 1983.
- BIONDI Yuri (2002), Gino Zappa e la rivoluzione del reddito. Azienda, moneta e contabilità nella nascente economia aziendale, CEDAM, Padova 2002, pp. XXVI-461. Version française désormais incomplète : Le revenu d'entreprise selon Gino Zappa : Analyse et perspectives, a.s. 1999-2000, Université Lumière Lyon 2, Lyon
- BORNEMANN Alfred (1943), Accounting profits : an institution, *The journal of political economy*, 51 (2), april 1943, pp. 166-168.
- BOUSSARD Daniel (1997), *La modélisation comptable en question(s)*, Economica, Paris 1997.
- CANZIANI Arnaldo (1994), Gino Zappa (1879-1960): Accounting Revolutionary, chapitre 8, in Edwards J. R. (1994) (ed), *cit.*
- CANZIANI Arnaldo, RONDO BROVETTO Paolo (1992), The Emergence of the Economics of the Firm in Continental Europe during the twenties: Betriebswirtschaftslehre and Economia Aziendale as Methodological Revolutions, in *Perspectives in History of Economic Thought*, Elgar, London 1992.
- COASE H. Ronald (1937), The Nature of the Firm, *Economica*, new series, n° 4, November 1937, LSE, London (UK), pp. 386-405. in Foss J. Nicolai (2000) (ed), *The theory of the firm*, Routledge, NY 2000, vol. II, pp. 239-255.
- COASE H. Ronald (1960), The Problem of Social Cost, *Journal of Law and Economics*, 3(1), october 1960, pp. 1-44
- COASE H. Ronald (1981), Business Organisation and the Accountant (shortened version of a series of twelve articles from: *The Accountant*, 1.10.1938 - 17.12.1938), in J.M. BUCHANAN, G.F. THIRLBY (1981) (eds), *L.S.E. Essays on Cost*, NY University Press, NY-London 1981. éd. or.: LSE, London 1973.
- COASE H. Ronald (1988), *The firm, the market and the law*, University of Chicago Press, 1988.
- COASE H. Ronald (1988, 1991), The nature of the firm: Origin, Meaning, Influence, *Journal of Law, Economics, and Organization*, 4 (Spring 1988), pp. 3-47. in O.E. Williamson, S.G. Winter (1991) (eds), *cit.*
- COASE H. Ronald (1990), Accounting and the theory of the firm, *Journal of Accounting and Economics*, n° 12, 1990, USA, pp. 3-13.
- CORIAT B., WEINSTEIN O. (1995), Les nouvelles théories de la firme, Le Livre de Poche, Paris 1995
- DEMSETZ Harold (1995), *The economics of the business firm, Seven critical commentaries*, Cambridge University Press, UK 1995.
- EDWARDS J. R. (1994) (ed), *Twentieth-Century Accounting Thinkers*, Routledge, London.
- FAVEREAU Olivier (1989), Organisation et marché, *Revue Française d'Économie*, vol. IV, 1, hiver 1989, pp. 65-97
- HÖLMSTROM B. (1999), The firm as a subeconomy, *The Journal of Law, Economics and Organization*, vol. 15, 1999, pp. 74-102.
- IJIRI Yuji (1975), *Theory of Accounting Measurement*, Studies in Accounting Research, n°10, USA: AAA, 1975.
- KIRAT Thierry, BAZZOLI Laure (1998), L'entreprise et les règles juridiques : une perspective d'économie institutionnaliste, *Revue interdisciplinaire d'études juridiques (RIEJ)*, n. 40, 1998, Bruxelles, pp. 47-78.
- KLEE L. (1992), La comptabilité allemande, *Revue Fiduciaire Comptable*, n. 175, 1992, pp. 33-69.
- KRUK Max, POTTHOFF Erich, SIEBEN Günther (1984), *Eugen Schmalenbach : der Mann, sein Werk, ihre Wirkung*, Schäffer, Stuttgart 1984.
- LITTLETON A. Charles (1928), What is profit ?, *The Accounting Review*, III (3), september 1928, pp. 278-288.
- LITTLETON A. Charles (1937), Business profits as a legal basis for dividends, *Harvard Business Review*, XVI, 1, autumn 1937, pp. 51-61.
- ORLÉAN André (1994) éd., *Analyse économique des conventions*, PUF, Paris 1994. notamment : F. Eymard-Duvernay, O. Favereau, R Salais.

- PATON A. William (1980), Statement by William A. Paton, pp. 629-630, lié à : IJIRI Yuji (1980), An Introduction to Corporate Accounting Standards: A Review (with statement by A. Paton), *The Accounting Review*, LV, 4, octobre 1980, pp. 620-628.
- PERROUX François (1926), Le problème du profit, M. Giard, Paris. in *Œuvres Complètes*, VI : Théorie et histoire de la pensée économique, vol. 7, Presses Universitaires de Grenoble, 1996.
- PERROUX François (1935), *La pensée économique de Joseph Schumpeter*, Introduction à Schumpeter (1912, 1935), *Théorie de l'évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Librairie Dalloz, Paris 1935. voir : *Marx, Schumpeter, Keynes*, Œuvres Complètes, VI : Théorie et histoire de la pensée économique, vol. 6, Presses Universitaires de Grenoble, 1993.
- PERROUX François (1961/69), *L'économie du XX^e siècle*, Paris. in *Œuvres Complètes*, V : Théorie générale : les concepts, vol. I, Presses Universitaires de Grenoble, 1991.
- POTTHOFF Erich, SIEBEN Guenter (1994), Eugen Schmalenbach (1873-1955), chapitre 5, in Edwards J. R. (1994) (ed), *cité*.
- REBÉRIOUX Antoine (2002), Gouvernance d'entreprise et théorie de la firme. De la valeur actionnariale à la cytoyenneté industrielle, thèse doctorale en Sciences économiques, Université Paris X - Nanterre, Paris, décembre 2002
- RICHARD Jacques (1996), *Comptabilités et pratiques comptables*, Dalloz, Paris 1996.
- RICHARD Jacques (2000), *Plans comptables*, p. 943-959, in B. Colasse (2000), Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, Economica, Paris 2000
- RUBINSTEIN Marianne (2002), Le débat sur le gouvernement d'entreprise en France: un état des lieux, *Revue d'économie industrielle*, 98 (1), 2002, pp. 7-18.
- RUBINSTEIN Marianne, WEINSTEIN Olivier (2002), Corporate Governance et efficience, entre institutions et organisations, pp. 25, mimeo présenté au colloque "Organisations et Institutions", Amiens, 25-26 mai 2000. paru en *Research policy*, vol. 31, 2002.
- SCHMALENBACH Eugen (1919/20-1926), *Le bilan dynamique*, traduit par F. Bruck, Avant-Propos d'André A.-Brunet, Dunod, Paris (France) 1961. éditions originelles: "Grundlagen dynamischer Bilanzlehre", *Zeitschrift fuer Handelwissenschaftliche Forschung*, Leipzig, 1^o édition (1919), 13 : pp. 1-60, pp. 65-101. 2^o édition (1920), supplement. *Dynamische Bilanz*, Westdeutscher Verlag, Köln et Opladen (Allemagne) 1926.
- SCHNEIDER D. (1992), Theorien zur Entwicklung des Rechnungswesen, *Schmalenbachs Zeitschrift (szbf)*, Jan 1992.
- SCOTT A. Richard (1979), Owners' Equity, The Anacronistic Element, *The Accounting Review*, LIV, 4, octobre 1979, p. 750-763.
- SIMON A. Herbert (1991), Organisations and markets, *Journal of Economic Perspectives*, vo. 5, n. 2, spring 1991, pp. 25-44.
- SIMON A. Herbert (1997), *An empirically based microeconomics*, Cambridge University Press, 1998.
- WILLIAMSON E. Oliver, WINTER G. Sidney (1991) (eds), *The Nature of the Firm. Origins, Evolution, and Development*, Oxford University Press, 1991.
- ZAMBON Stefano (1996), Accounting and business economics traditions: a missing European connection?, Editor of the Research Forum : Accounting and Business Economics Traditions, *The European Accounting Review*, 5(3), 1996, pp. 401-411.
- ZAMBON Stefano (1996b), *Entità e proprietà nei bilanci di esercizio*, CEDAM, Padova 1996.
- ZAN Luca (1994), Toward a history of accounting histories. Perspectives from the Italian tradition, *The European Accounting Review*, 1994, 3:2, pp. 255-307.
- ZAPPA Gino (1927), *Tendenze nuove negli studi di ragioneria*, Discorso inaugurale dell'a.a. 1926-1927 nel R. Istituto Sup. di Scienze Economiche e Commerciali di Venezia, IES, Milano 1927, pp. 38
- ZAPPA Gino (1937), *Il reddito d'impresa*, Giuffrè, Milano 1937, pp. XXVII-765. première édition complète: ALI, 1929.
- ZAPPA Gino (1954), *La nozione di azienda nell'economia moderna*, Giuffrè, Milano 1954. extrait de "Il Risparmio", Anno II, n°8, agosto 1954, pp. 1255-1278.
- ZIEGLER J. Lothar (1980), *Betriebswirtschaftlehre und wissenschaftliche Revolution : Eugen Schmalenbachs Betriebswirtschaftslehre zum Gedächtnis*, Poeschel, Stuttgart 1980.